



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Dimanche 08 décembre 2024

Hôtel IBIS -MONTAUBAN

PROCES-VERBAL

Participent à cette assemblée :

Clubs représentés : ST CAUSSADAIS-CAZES O- SC LAFRANCAISE-LA NICOLAITE-US MALAUSAIN- JS MEAUZACAISE-FC US MOLIERES- MONTAUBAN F.C. TARN et GARONNE-AV MAGISTERIEN-ESP VAZERACAI-FC ALBIASSAIN-COQUELICOTS MONTECHOIS- US MONCLAR QUERCY VERT- A.AM. GRISOLLES- AS STEPHANOISE- CASTELSARRASIN GANDALOU FC - VIOLETTE S AUCAMVILLE- ST NAUPHARY AC-AS BESSINOISE- US MONTBARTIER-AS BRESSOLAISE- FC SEPTFONTAIS-CONFLUENCE FC-FC 2 RIVES 82-SERIGNAC ATC-FC DU BRULHOIS- F.C. NEGREPELISSE- MONTRICOUX- FOOTBALL CLUB QUERCY SEOUNE- ENT MONTBETON LACOURT ST PIERRE- LOUBEJAC ARDUS F.C FC-F TERRASSES DU TARN- FOOTBALL CLUB GARONNE GASCOGNE-ACADEMIE SPORTS 82- CORBARIEU A.C-FC LOMAGNE 82-FC MONTPEZAT PUYLAROQUE-OLYMPIQUE MONTALBANAIS-ETOILE SUD 82-AVENIR BAS QUERCY FOOT-MONTAUBAN BEACH SOCCER 82-FC QUERCY ROUERGUE. **41 clubs présents pour 161 voix.**

Clubs absents : US ESCATALINOISE - AV C BASTIDIEN LABASTIDE TEMPLE - AS de POMPIGNAN - J ES MONTALBANAIS – ENT VALVERT FOOT 82- ASS SPORTIVE DE MONTAUBAN.

Conformément aux statuts, et annexe 5, une amende de 100 € est appliquée aux clubs absents.

Membres du Comité Directeur présents

Jérôme BOSCARI, Président – Jean-Yves ARRIGONI – Marie-Line BALDASS – Christelle BOSCARI – Philippe COLLADO – Leslie DELRIEU – Jean-Pierre FAURE – Cédric ICHE –

Michel LEPKOWICZ – Joël MESTRE - Nicolas NEZRY - Jean-Jacques ROYER - Éric SAMARA - Jean-Claude SOLETO - Dany SOWINSKI –

Excusés : Guillaume BOUTINES - FERRIE Chrystelle – Corentin DA COSTA - SOBECK Nicolas - MOUEDDED TROJET Alexandre - Rémi PLANCHENAUULT

Personnalités présentes :

M. GONZALES José, Conseiller départemental 82

M. BREIL Didier, secrétaire général adjoint de la Ligue de Football d'Occitanie.

Assistent à cette assemblée :

M. MARENCO Éric, Commissaire aux comptes,

M. TRISTAN Daniel, CTD,

M. PORTELA Romain, alternant communication / événementiel District 82

Mme VERNIS Brigitte, secrétaire District 82

Excusés : M. ARNON Romaric, CT DAP,

Commission de Surveillance des opérations électorales M. TARRIBLE Yves, Président ; ROUBELLAT Claudine ; : M. COUDERC Géraud

Excusés : BERGON CASTILLO Stéphane, ESNAULT Jean-Michel.

2

Vérification du quorum :

41 Clubs sont présents ou représentés sur 47 (soit 87.23%).

Ils représentent 161 voix sur 176 (soit 91,48%).

Les membres de la commission électorale présents, qui après vérification de la feuille d'émargements des clubs et des pouvoirs, constatent que le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale Financière est ouverte à 9 heures 30.

Mme Christelle BOSCARI souhaite la bienvenue aux représentants des clubs, aux diverses personnalités présentes, aux salariés(es) du district, aux membres du comité directeur, aux membres des diverses commissions, aux partenaires du district.

Une minute de silence est observée.

1) VOLET ADMINISTRATIF

M. MESTRE Joël, Secrétaire Général :

Résolution N°1 : Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale et élective du 20 juin 2024 publié le 25 octobre 2024.

Vote 1 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (41 clubs, 176 voix).

Présentation du rapport moral des actions du District pour la saison 2023-2024

Un film, réalisé par Romain, notre alternant, est diffusé aux clubs présents qui fait une rétrospective de la saison 2023/2024.

Résolution N°2 : Approbation du Rapport moral des actions du District pour la saison 2023/2024.

Vote 2 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (41 clubs, 176 voix).

Le secrétaire général fait un point sur les licences au 25 novembre 2024.

Saison 2023/2024 TOTAL Licences : 9 588

Saison 2024/2025 TOTAL Licences : **9 630**

Le Football est le sport N°1 en Tarn et Garonne avec plus de 3 500 rencontres par an.

Un point sur les tablettes FMI est aussi effectué. Il faut utiliser la FMI dorénavant.

3) VOLET FINANCIER

M. LEPKOWICZ Michel, Trésorier Général :

Les clubs ont reçu par mail le compte de Résultat et le Bilan de la Saison écoulée (période comptable du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024). Ces documents étaient annexés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'aujourd'hui.

La parole est donnée à Mr MARENCO Éric, Commissaire aux comptes.

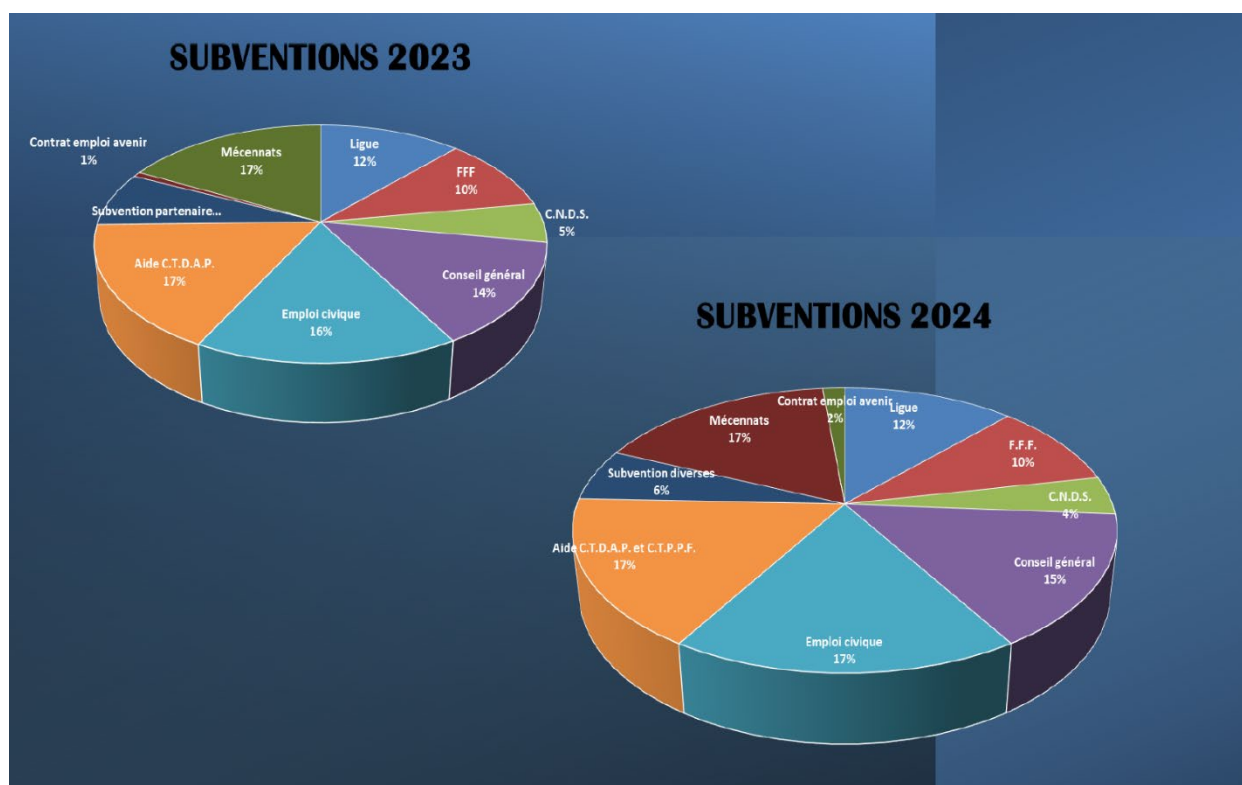
- **Présentation bilan et compte de résultat Cabinet SYGNATURES MARENCO**

Le commissaire aux comptes Mr MARENCO fait une présentation des comptes au 30/06/2024 et une lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

Audit réalisé sur les comptes qui viennent d'être présentés. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'audit des comptes annuels du District de Football de Tarn et Garonne relatifs à l'exercice clos le 30.06.2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. **(Voir rapport complet en Annexe 1).**

Il en ressort un **bénéfice de + 5 494€.**

Le District du Tarn & Garonne obtient le plus haut niveau de certification.



M. LEPKOWICZ Trésorier reprend la parole, et propose aux membres de l'assemblée d'émettre leurs observations.

En l'absence d'observation, il soumet aux votes le rapport financier clôturé au 30.06.2024 pour la saison 2023/2024, le rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que l'affectation du résultat.

Résolution N°3 : Approbation du Rapport Financier du District clôturé le 30/06/2024 pour la saison 2023/2024.

Vote 3 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (41 clubs, 176 voix).

Résolution N°4 : Approbation du Rapport du Commissaire aux Comptes Présenté par Mr MARENCO Éric.

Vote 4 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (41 clubs, 176 voix).

Proposition d'affectation du résultat 5 393,38€ au fonds associatif.

Résolution N°5 : Proposition d'affectation du résultat 5 393,38€ au fonds associatif.

Vote 5 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (41 clubs, 176 voix).

Présentation du Budget prévisionnel saison 2024/2025.

Résolution N°6 : Approbation du Budget prévisionnel Saison 2024/2025.

Vote 6 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (41 clubs, 176 voix).

Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes pour 6 ans EAP Audit/Cabinet SYGNATURES MARENCO.

5

Résolution N°7 : Approbation de la reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes pour 6 ans EAP Audit/Cabinet SYGNATURES MARENCO de 2024 à 2030.

Vote 7 : Adopté à l'unanimité des Clubs présents ou représentés (41 clubs, 176 voix).

Mr MARENCO fait un point sur le Cerfa sur les frais engagés par un bénévole dans le cadre de son activité associative sportive. Cette intervention a été très appréciée par les clubs.

4) VOLET BÉNÉVOLAT ET MIXITÉ – ACTIONS 2024/2025

Christelle BOSCARI présente les 3 opérations en faveur des bénévoles.

Un courrier par mail a été expédié à tous les clubs pour leur retour de valorisation du bénévolat **avant le 20/12/2024**.

Présentation du Programme de Valorisation des Bénévoles

3 OPERATIONS D'ENVERGURES

1- LA SOIREE DES BENEVOLES



2- WEEK END A CLAIREFONTAINE



3- LA JOURNEE DES BENEVOLES



POUR LE TARN ET GARONNE C'EST PLUS DE 250 BENEVOLES RECOMPENSES EN 2023-2024

La soirée des Bénévoles du District 82 permet de mettre à l'honneur les bénévoles de tous les clubs. Il faut disposer d'une licence de dirigeant ou de volontaire. Les anciens dirigeants seront également honorés par le District 82. Les éducateurs doivent disposer d'une double licence éducateur/dirigeant.

Des modifications ont été actées par la Ligue de Football Amateur (L.F.A) avec, cette saison, un nouveau système pour le week-end à Clairefontaine prévu le 08 et 09 mars 2025 (4 personnes) pour les dirigeants de moins de 7 ans d'ancienneté et la journée Nationale des bénévoles pour les dirigeants de plus de 10 ans d'ancienneté.

5) PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Un point est effectué par Jérôme BOSCARI sur le retour de la Charte éthique. Certains clubs ne l'ont pas encore retourné au District.

Le Président rappelle que notre engagement associatif c'est faire preuve de courage sur ce sujet.

Une sensibilisation à l'arbitrage a été effectuée dans les clubs suivants :

- Montauban FCTG : U19 / U16-U17
- Albias FC : U14-U15
- Violette Aucamville : U14-U15
- JEM : U14-U15 / U16-U17
- AS Bressols : U14-U15 / U16-U17
- FC Lomagne 82 : U14-U15 / U16-U17 / Séniors Féminines

- La Nicolaïte : U14-U15 / U16-U17
- FC Les 2 Rives : U14-U15 / U16-U17 / Jeunes Féminines

D'autres sont à suivre.

Le Président rappelle la mise en place de la Commission de Sécurité et Gestion des rencontres du District 82 avec Philippe COLLADO – Président de la Commission.

La Commission Régionale de Prévention, Médiation et Sécurité (C.R.P.M.S) de la Ligue de Football d'Occitanie, s'engage fermement à créer et maintenir un environnement de jeu sûr et respectueux, tant sur les terrains qu'en dehors. Sa mission essentielle consiste à prévenir les comportements inappropriés, à garantir la sécurité lors des compétitions et à soutenir les clubs dans leurs initiatives de prévention.

Sur le volet répression, le barème des sanctions a été renforcé et peut aller jusqu'au retrait de l'équipe en football d'animation et de retrait de points au classement des équipes Séniors.

Des moyens techniques aux arbitres et d'accompagnement des jeunes arbitre sont mis en place.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

7

1- CHARTES ETHIQUES



2- OPERATIONS FAIR-PLAY



3- TOUCHE PAS A MON FOOT



PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

4- PROTOCOLES RESPECT



5- BRASSARD RESPECT



6- AFFICHAGE



8

PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

7- SENSIBILISATION A L'ARBITRAGE



8- ACTION PEF/SC



9- PROTECTION DES OFFICIELS

- Mise en application de l'exclusion temporaire et le « Temps mort »
- Sécurisation des rencontres dites « A risque »
- Renforcement du barème disciplinaire
- JAD



Livebox

10- MISE EN PLACE D'OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE PROMOTION



6) ALLOCATION DES PERSONNALITES

- **Allocution de Didier BREIL**, secrétaire général adjoint de la Ligue de Football d'Occitanie (LFO), représentant Mr Le Président de la LFO, Guy GLARIA.

Mr BREIL rappelle que les commissions de la LFO sont à renouveler et que les bénévoles ont jusqu'au 18/12 pour faire acte de candidature.

- **Allocution de notre partenaire IBIS Mme MERCY Julie**, Directrice Développement Commercial.
- **Allocution de Mr José GONZALES**, Conseiller départemental du Tarn et Garonne, représentant Mr Le Président, Michel WEILL.

L'assemblée générale et financière est clôturée à 11H30 par le Président en rappelant que le District 82 va effectuer après l'AG :

- La remise Challenge Fair-Play 2023/2024 par GROUPAMA avec **Fanny NOUGAYREDE, Emilie PUJO et Karine BRINGAY.**

D1 : FC BRULHOIS et AC ST NAUPHARY

D2 : AA GRISOLLES 2 et ST CAUSSADAIS

D3 : SC NEGREPELISSE/MONTRICOUX et FCUS MOLIERES

D4 : AA GRISOLLES et FC LOMAGNE 82

FEMININES : LA NICOLAÏTE

- La remise des diplômes Formation Initiale Arbitrage (FIA)
- La remise dotation aux équipes Féminines D1 à 8 par le CREDIT MUTUEL

Vers 12h30 un buffet est servi à l'ensemble des participants à cette assemblée générale.

Joël MESTRE

Secrétaire Général

Jérôme BOSCARI

Président du District

ANNEXE 1

DISTRIC T DE TARN ET GARONNE				
BILAN ACTIF				
Présenté en Euros				
<i>Période du 01/07/2023 au 30/06/2024</i>				
ACTIF	N			N-1
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	39 683	-	39 683	39 683
Constructions	526 436	310 351	216 084	225 420
Autres immobilisations corporelles	67 474	67 384	90	1 235
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL (I)	633 593	377 735	255 857	266 338
STOCKS ET EN COURS				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	36 144	-	36 144	41 929
AUTRES CREANCES				
Arbitres & clubs	-	-	-	441
Compte courant Ligue et FFF	58 575	-	58 575	72 195
Subventions d'investissements à recevoir	-	-	-	
Créances sociales	620	-	620	
Produits à recevoir	33 834	-	33 834	91
Valeurs mobilières de placement	272 000	-	272 000	205 000
Disponibilités	162 032	-	162 032	194 493
TOTAL (II)	579 714	-	563 205	514 148
Charges constatées d'avance	1 273		1 273	
TOTAL ACTIF	1 213 307	377 735	820 335	780 486

DISTRICT DE TARN ET GARONNE

BILAN PASSIF
Présenté en Euros
Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

PASSIF	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	452 244	454 571
Résultat de l'exercice	5 494 -	2 327
Subventions d'investissement	111 261	115 666
TOTAL (I)	568 998	567 910
PROVISIONS		
Provision pour retraite	62 022	61 026
Provision pour charges		
Provision contrat d'objectif	28 075	28 075
Autres provisions	33 100	33 100
TOTAL (II)	123 197	122 201
DETTES		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 334	116
Dettes fiscales et sociales	60 922	69 138
	-	-
AUTRES DETTES		
Avances clients	-	930
Autres	315	4 809
Autres charges à payer	24 802	7 060
Dépenses à régulariser. Service Civique	10 767	8 322
		-
TOTAL (III)	108 140	90 375
Produits constatés d'avance	20 000	-
TOTAL PASSIF	820 335	780 486

COMpte DE RESULTAT

PRODUITS		N	N-1	CHARGES		N	N-1
	France	Total	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION				CHARGES D'EXPLOITATION			
Prestation de services	187 249	187 249	177 016				
Ventes de marchandises							
Montants nets produits d'exploitation	187 249	187 249	177 016				
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				CHARGES D'EXPLOITATION			
Subventions d'exploitation				Achats de marchandises	50 805	43 475	
Ligue		35 111	34 651	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
F.F.F.		27 954	29 536	Autres achats et charges externes	181 177	157 929	
C.N.D.S.		12 500	15 300	Impôts, Taxes et Versements assimilés	5 059	4 752	
Conseil général		43 600	40 000	Salaires et traitements	221 878	231 313	
Emploi civique		50 510	45 550	Charges sociales	59 083	67 137	
Aide C.T.D.A.P. et C.T.P.P.F.		28 815	28 880	Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 481	14 863	
Emploi avenir / FAFA CT DAP		24 500	22 000	Dotations aux provisions	996	2 924	
Subvention diverses		17 082	21 300	Créances clubs irrécouvrables		394	
Dons		48 898	49 458	Autres charges	1 938	4 190	
Engagements		36 379	33 913	Total des charges d'exploitation (I)	531 417	526 977	
Reprises sur amortissements, transfert de charges		24	7 933				
Produits divers et de gestion courante		9 330	8 584	CHARGES FINANCIERES			
Sous-total autres produits d'exploitation		334 703	337 105	Charges financières	190	1	
		521 952	514 121	Total des charges financières (II)	190	1	
PRODUITS FINANCIERS				CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Bénéfice attribué ou perte transférée				Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	485	348	
Produits financiers		7 919	5 784	Total des charges exceptionnelles (III)	485	348	
		7 919	5 784	Impôts sur les bénéfices	690	438	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				TOTAL DES CHARGES (I + II + III)			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		4 000		532 782	532 782	527 764	
Produits exceptionnels sur opération en capital		4 405	5 532				
		8 405	5 532	EXCEDENT DE L'EXERCICE	5 494		
		538 276	525 437	TOTAL GENERAL	538 276	527 764	
DEFICIT DE L'EXERCICE			2 327				
		538 276	527 764				

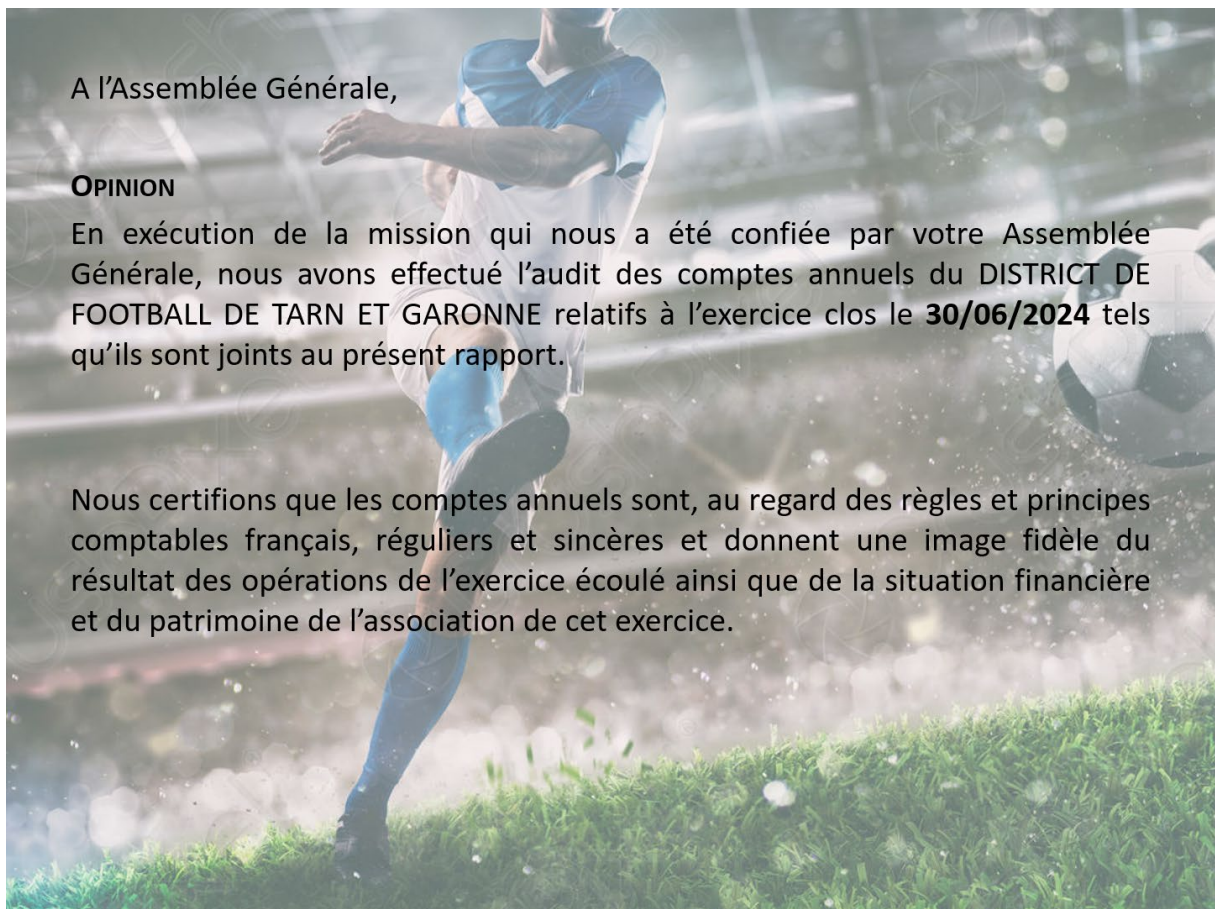


DEPENSES			RECETTES		
Compte	Désignation		Compte	Désignation	
601210	Brochures	1000	701100	Droit changement de club	15000
602100	Objets Promotionnels	11700	701210	Brochures - livres	1000
604250	Abonnement Foot	1000	702120	Cotisation district	9000
606100	Edf - Gdf	3500	702121	Frais de secrétariat	6000
606200	Eau	500	702122	Caisse Œuvre Sociale	1000
606300	Produit Entretien	200	702200	Retrocession licences	50000
606310	Eq Petit Matériels	2000	702500	Amendes/ Sanctions	80000
606311	Achat matériels sportifs	5000	702502	Amendes / Frais divers	1000
606315	Achat matériels informatique	3000	702504	Amendes / Forfaits	3000
606400	Fourniture de bureau	2500	702505	Amendes / Absences licences	600
606500	Licences	500	702507	Amendes/St.Arb. Educateurs	15000
606600	Imprimés Divers	1000	702509	Amendes diverses	1000
607300	Insignes médailles récompenses	9000	702600	Réclamations	1500
612100	Crédit bail	7000	702707	Amendes CDA	200
613200	Location Logiciel	2000	708706	Stages divers	3000
613800	Location diverses	2000	740050	Subv FFF Préformation	10000
615100	Entretien matériel	500	740500	Subvention ligue	25000
615200	Entretien construction	5000	740100	Subvention Contrat d'objectif	29000
615600	Contrats maintenances	5500	740500	Subvention FFF	20000
616000	Assurances multirisques	2500	742000	Subvention Conseil Départemental	43000
622600	Honoraire comptable	9000	743000	Subvention ANS	15000
622601	honoraire avocat	1000	745000	Subvention FDVA	3000
623200	Dons, pourboires, infor.Clubs	3000	745100	Subventions diverses	14000
623210	Dons déplacement Cerfa	50000	746000	Aides Subv.CTD	30000
624110	Frais stages repas	8500	746100	Contrat Emploi Apprentissage	6000
624112	Ssep	6000	746300	Subv Emploi Civique	55000
624690	Inter Districts	4000	746400	Aides FAFA CTDAF	20000
624700	Observations frais de contrôles	6000	754110	Engagement D1	3000
624701	Observateurs frais de déplacements	3000	754115	Engagement D2	5000
624811	Frais depl't selections	3000	754120	Engagement D3	7000
624841	Visites Clubs / Structuration clubs	1000	754130	Engagement D4	5000
624842	Labellisation clubs	1000	754230	Engagement Foot en salle	500
624843	P.E.F	6000	754320	Engagement U 17	1800
624930	Déplacement arbitres frais audition	1000	754321	Engts U17 Cpe	1000
624941	Depl't Arbitres charge District	1500	754330	Engagement U 15	2500
624942	Depl't Arbitres/Délégué chg district	1000	754331	Engagement U15 Cpe	1500
625000	Déplacement C.Directeur	3000	754450	Engagement U13	2500
625050	Cotisation diverses	500	754451	Engagement 13 Cpe	1200
625100	Assemblée Générale Ligue	400	754460	Engagement Foot animation	2600
625200	AG FFF / Réunion Pds	1000	754520	Engagement Féminines	600
625400	Réunions Collèges Président	500	754540	Engagement Cpe T. Garonne	4800
625500	AG clubs	12000	754550	Engagement Cpe Réserves	3700
625600	Frais de receptions	18000	755910	Finales Diverses	4000
626100	Affranchissements Ptt	600	755950	Remboursement Divers	5000
626300	Frais téléphone	6000	758000	Produits de gestion	1000
626500	Internet	1300	758200	Dons Recus	50000
627000	Frais bancaires	1000	760000	Produits financiers	9000
628000	Formations	1000	771000	Produits exceptionnels	1000
628100	Contrats d'objectifs clubs	6000	777100	Quote part subv	5000
631300	Part empl formation continue	2500			
635100	Taxe foncière	3000			

641110	Appointements	170000			
641200	Indemnités Congés payés	3000			
641400	Volontaires Services Civiques	60000			
645100	Urssaf	78000			
645200	Ch.Soc. Congés Payés	1000			
645300	Caisse retraite Complémentaire	17000			
645500	Ch.Soc.Artistes	1000			
647500	Service sociaux médical	800			
653000	Attribution d'aide commission	1500			
658000	Charge gestion courante	1000			
661000	Charges financières	500			
671100	Charges Exceptionnelles	500			
672000	Charges Exc. Antérieurs	1000			
681120	DDA Cotisation aux amortissemnet	10000			
681500	DAP Risques et charges	1500			
695100	Impôts Revenus financiers	1000			
	TOTAL DEPENSES	575000		TOTAL RECETTES	575000



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos 30 juin 2024

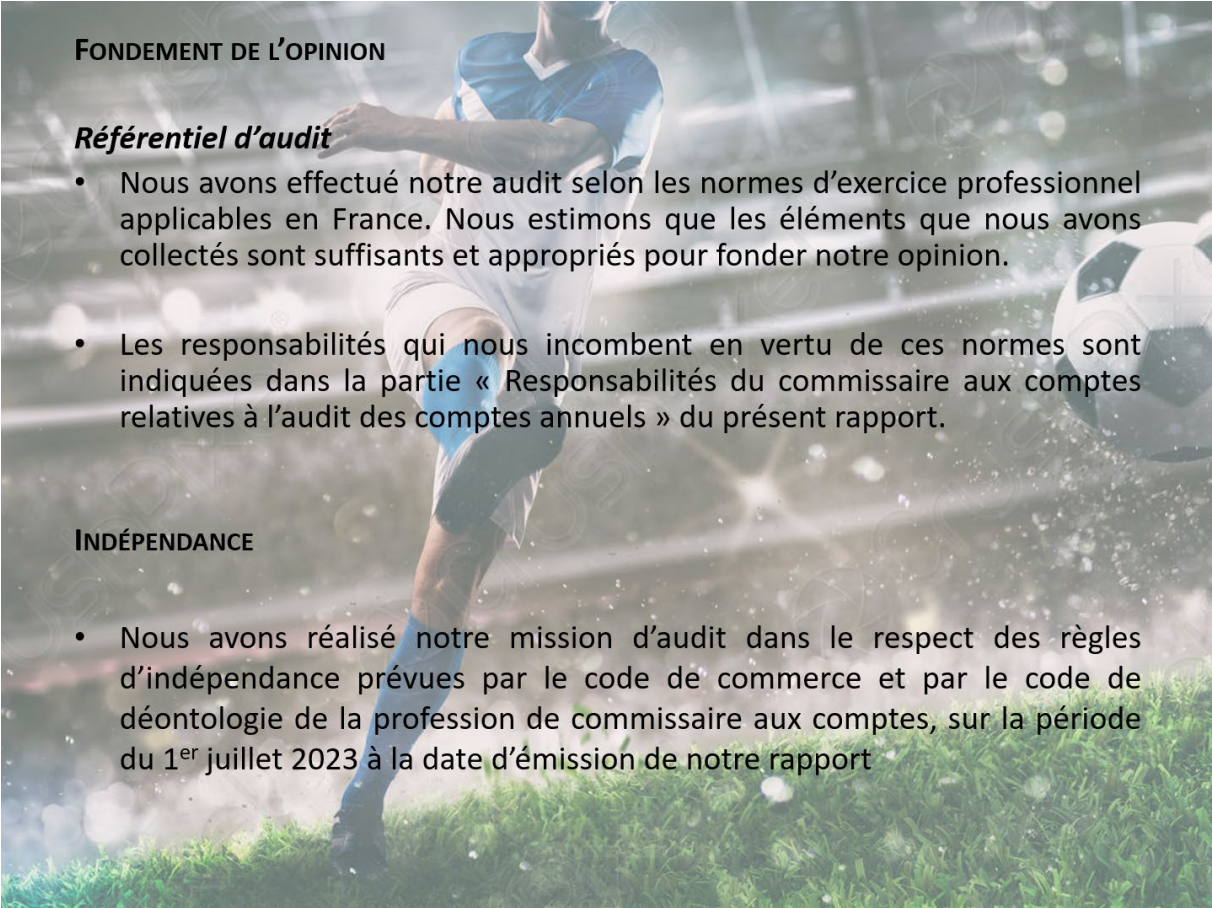


A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE relatifs à l'exercice clos le **30/06/2024** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association de cet exercice.



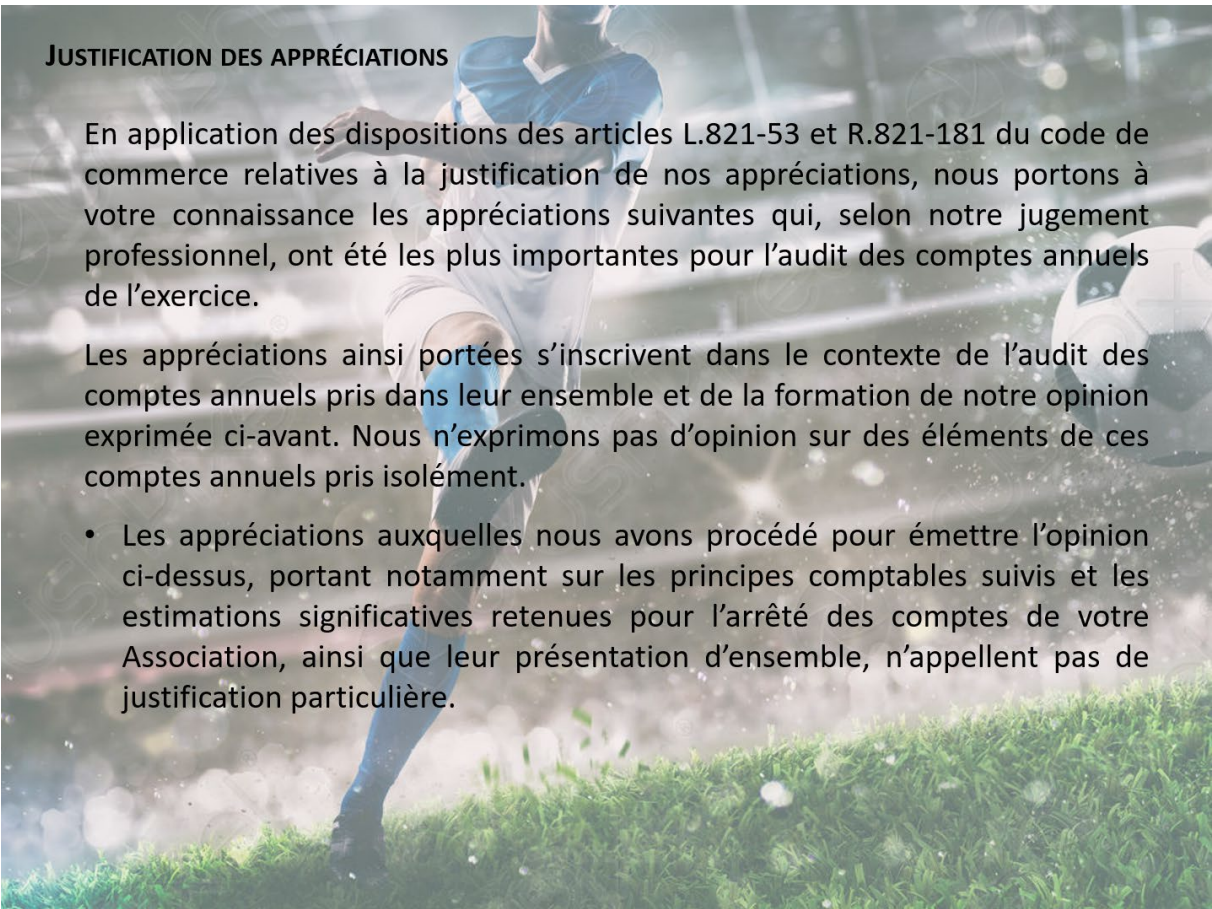
FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

- Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

- Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport

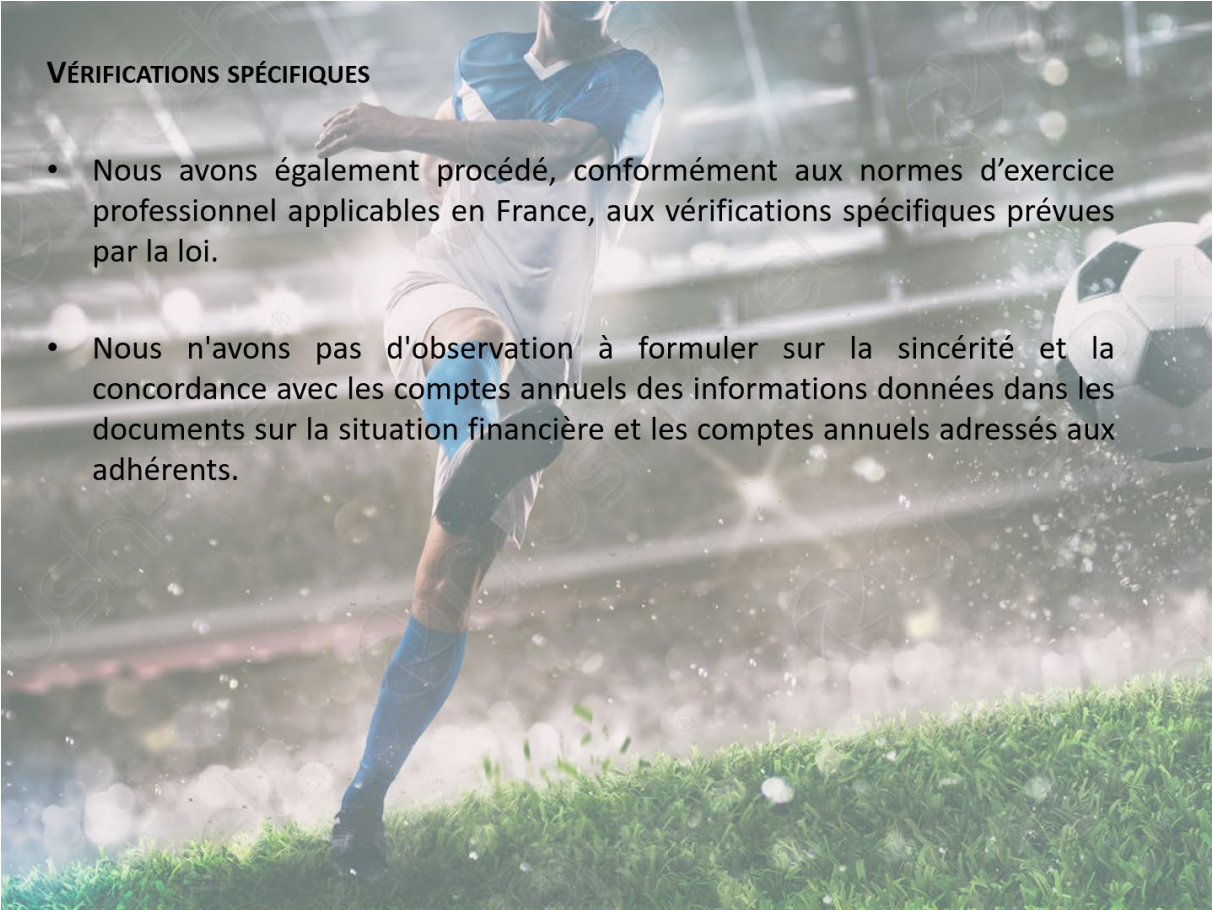


JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-181 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.



VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

- Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.



RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

- Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
- Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

- Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
- Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
- Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.